

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2017**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt-cinq janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (25 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Nicolas DEILLER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Thierry LEAU représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES (3 membres) :

Madame Sylvie CHEVALLIER, pouvoir à Madame Monique PAUTRE
Monsieur Yann CHANDIVERT, pouvoir à Madame Laurence MARCHAND
Monsieur Ulrich DUCROT, pouvoir à Madame Frédérique COLAS

ABSENTS (5 membres) :

Monsieur Jimmy PEDRE
Madame Nelly DEHAIS
Madame Isabelle MICHAUD
Monsieur André LETHIMONNIER
Monsieur Claude DASSIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D140/2016 : MA1651 - démolition des immeubles 5-7 rue Henri Bonnerot
- D141/2016 : Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
- D142/2016 : Organisation d'un déjeuner dansant des séniors joviniens 2016
- D143/2016 : Bail commercial Karting - Avenant 1
- D144/2016 : Marché subséquent n°2 de l'accord-cadre d'appel d'offres ouvert ao1531 - fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les sites de la Ville
- D145/2016 : Marché public à procédure adaptée - N° MA1639 - Service de téléphonie mobile
- D146/2016 : Tarif des locations de salles
- D147/2016 : Tarifs du cimetière
- D148/2016 : Régie des spectacles scolaires
- D1/2017 : MA1650 - Aménagement des abords du bâtiment 2, ancien site militaire
- D2/2017 : Présentation du jeu de société "L'attaque des Titans" par Nicolas Calvao dans le cadre du prix littéraire manga SaYONNE'ara
- D3/2017 : Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle de danse rue Jules Dumont Durville
- D4/2017 : Résidence Frédéric COURAILLON
- D5/2017 : Renouvellement d'adhésion à l'APVF
- D6/2017 : Renouvellement d'adhésion au conseil national des villes et villages fleuris
- D7/2017 : Vœux 2017
- D8/2017 : Mise à disposition de locaux sis 13 quai du 1er Dragons à Joigny à la société Alliance Formation
- D9/2017 : MA 1627 - contrat de maintenance extincteurs des RIA et systèmes de désenfumage

c. Point des travaux

➤ Bâtiments

Aménagement du bâtiment n°2 ancien site militaire : cinéma

L'achèvement des travaux est prévu en mars.

Aménagement d'une salle de sport quai du 1^{er} Dragons

L'ouverture de la salle a eu lieu comme prévu le 16 janvier dernier.

Aménagement du Pôle formation (3^e tranche)

Les travaux de finition sont en cours.

➤ Voirie

Aménagement des abords du bâtiment n°2 ancien site militaire

Les travaux vont démarrer la semaine prochaine si les conditions climatiques sont favorables.

Mise en accessibilité de la voirie

Des abaissements de bordures, pose de potelets ont été réalisés dernièrement.

d. Tournage d'un court-métrage

Les lieux : Joigny, Looze et Saint-Aubin-sur-Yonne

Le sujet : au cœur de l'hiver, 5 adolescents sauvages et tendres combattent leur solitude dans un monde déserté par les adultes.

Titre du court-métrage : Cœurs sourds

Réalisateur : Arnaud KHAYADJANIAN

Diffusion sur ARTE

Hébergement de l'équipe de tournage : le Poney Club d'Epineau les Voves

Restauration le 28^e.

e. Point sur les dossiers communautaires

- ✘ PLUi
- ✘ Redevance incitative
- ✘ Budget primitif 2017
- ✘ Plate-forme de mobilité pour les demandeurs d'emploi

f. Monsieur le maire adresse une pensée positive à l'attention de Mohamed El Haïba au regard de son état de santé

ORDRE DU JOUR

ADM-1-2017. Remplacement de Monsieur François JACQUET

Installation de Monsieur André LETHIMONNIER en tant que conseiller municipal

VU la lettre de Monsieur François JACQUET en date du 10 janvier 2017, informant Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de procéder au remplacement de Monsieur François JACQUET au sein du conseil municipal,

VU l'article L.270 du Code électoral précisant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

VU les lettres et e-mail de Madame Sylvie DA ROCHA, de Monsieur Henri ABRAHAMSE et de Madame Viviane FLEURY, informant Monsieur le maire de leur souhait de ne pas siéger au sein du conseil municipal,

CONSIDERANT que Monsieur André LETHIMONNIER, qui vient sur la liste "Joigny 2014" immédiatement après Monsieur Thierry LEAU, Madame Sylvie DA ROCHA, Monsieur Henri ABRAHAMSE et Madame Viviane FLEURY, a été convoqué par lettre en date du 19 janvier 2017 en vue de son installation au sein de l'assemblée municipale,

INSTALLATION

Monsieur le Maire invite Monsieur André LETHIMONNIER à prendre place au sein de l'assemblée municipale.

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur André LETHIMONNIER, excusé pour raison de santé, est installé conseiller municipal.

ADM-2-2017. Remplacement de Monsieur François JACQUET au sein des commissions et instances

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur François JACQUET, démissionnaire du conseil municipal, au sein des commissions et instances dont il faisait partie,

CONSIDERANT que Monsieur André LETHIMONNIER a été dûment installé conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2017,

CONSIDERANT que le conseil municipal est par conséquent complet,

CONSIDERANT que la totalité des membres présents ont donné leur accord pour procéder à un vote à main levée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres du conseil municipal comme suit au sein des commissions et instances suivantes :

- commission des finances :

* titulaire : Madame Emilie LAFORGE

* suppléant : Monsieur Nicolas DEILLER

- commission voirie :

* titulaire : Monsieur André LETHIMONNIER

* suppléant : Monsieur Jacques COURTAT

- commission du marché :

* titulaire : Monsieur Jacques COURTAT

* suppléant : Monsieur André LETHIMONNIER

- commission permanente de délégation de service public (suppléant) :

* Monsieur Thierry LEAU

- syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (en remplacement de Messieurs Jacques COURTAT et Thierry LEAU respectivement titulaire et suppléant)

* titulaire : Monsieur Nicolas DEILLER

* suppléant : Monsieur André LETHIMONNIER.

FIN-3-2017. Création du budget annexe «Renouvellement urbain»

CONSIDERANT que la ville de Joigny est entrée dans le nouveau programme de renouvellement urbain en juillet 2015 afin d'engager une mutation sur le cadre de vie en agissant sur l'habitat et les espaces publics du quartier de La Madeleine,
CONSIDERANT que le centre ancien est également intégré au renouvellement urbain pour la réhabilitation de ses bâtiments,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes du programme de renouvellement urbain, afin de faire ressortir clairement le coût de ce programme,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 18 janvier 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un budget annexe dénommé «Renouvellement urbain» à compter du 1^{er} janvier 2017,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

FIN-4-2017. Budget primitif 2017 - ville

VU le projet de budget primitif pour la ville pour l'exercice 2017 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 135 081,00 €	5 135 081,00 €
FONCTIONNEMENT	11 720 776,00 €	11 720 776,00 €
TOTAL	16 855 857,00 €	16 855 857,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

CONSIDERANT que ce projet de budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale de Joigny, ainsi que le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, soit 22 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la ville de Joigny pour l'exercice 2017 tel qu'il est présenté,

APPROUVE les subventions d'équilibre 2017 aux budgets annexes comme suit :

- budget annexe du camping : 26 010 €
- budget annexe du conservatoire : 274 088 €
- budget annexe du CRSD : 55 000 €
- budget annexe de la restauration scolaire : 224 400 €

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de 300 000 € pour l'année 2017 au centre communal d'action sociale de la ville de Joigny,

APPROUVE le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt pour un montant de 75 350 € au titre de l'année 2017.

FIN-5-2017. Budget primitif 2017 - eau

VU le budget primitif 2017 du service de l'eau de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	322 500 €	322 500 €
FONCTIONNEMENT	1 774 000,00 €	1 774 000,00 €
TOTAL	2 096 500 €	2 096 500 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'eau de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-6-2017. Budget primitif 2017 – assainissement

VU le budget primitif 2017 du service de l'assainissement de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 219 000 €	1 219 000 €
FONCTIONNEMENT	1 184 000 €	1 184 000 €
TOTAL	2 403 000 €	2 403 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'assainissement de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-7-2017. Budget primitif 2017 – CRSD et ex-28^e groupe géographique

VU le budget primitif 2017 du CRSD et de l'ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	608 000 €	608 000 €
FONCTIONNEMENT	696 000 €	696 000 €
TOTAL	1 304 000 €	1 304 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du CRSD et de l'ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-8-2017. Budget primitif 2017 – conservatoire et spectacles vivants

VU le budget primitif 2017 du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	23 130 €	23 130 €
FONCTIONNEMENT	394 205 €	394 205 €
TOTAL	417 335 €	417 335 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-9-2017. Budget primitif 2017 – camping

VU le budget primitif 2017 du camping de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	18 000 €	18 000 €
FONCTIONNEMENT	50 710 €	50 710 €
TOTAL	68 710 €	68 710 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du camping de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-10-2017. Budget primitif 2017 – forêt communale

VU le budget primitif 2017 de la forêt communale de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 000 €	40 000 €
FONCTIONNEMENT	114 250 €	114 250 €
TOTAL	154 250 €	154 250 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la forêt communale de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-11-2017. Budget primitif 2017 – Renouvellement urbain

VU le budget primitif 2017 du renouvellement urbain de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 460 000 €	3 460 000 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
TOTAL	3 460 000 €	3 460 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du renouvellement urbain de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-12-2017. Budget primitif 2017 – restauration scolaire et accueil périscolaire

VU le budget primitif 2017 du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	200 €	200 €
FONCTIONNEMENT	340 900 €	340 900 €
TOTAL	341 100 €	341 100 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 14 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 18 janvier 2017,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

FIN-13-2017. Attribution des subventions pour l'année 2017

VU la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2017 approuvant le budget primitif pour 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, soit 22 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

DECIDE d'accorder aux associations suivantes une subvention municipale tel qu'indiqué ci-dessous :

THEMES		ASSOCIATIONS	MONTANT EN €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	1	Amicale des personnels de formations géographiques militaires	400 €
	2	FNACA Comité de Joigny	300 €
	3	amicale Groupement Jovinien Bayard	1 500 €
	4	Médaillés militaires 368 ^{ème} Section	100 €
	5	Souvenir Français Joigny	400 €
			SOUS-TOTAL
SPORT JEUNESSE	1	Les Aventuriers + Association de la Madeleine	68 000 €
	2	Club canin de Joigny	400 €
	3	Union Sportive de Joigny	187 000 €
	4	Société de pêche de Joigny AAPPMA	100 €
			SOUS-TOTAL
CULTURE LOISIRS	1	AACOR (Ensemble Choral)	1 700 €
	2	ACEJ	1 800 €
	3	Atelier photos passion Joigny	600 €
	4	groupe Aéromodélisme maillotin	350 €
	5	Amis des orgues de Joigny	500 €
	6	La France noire	500 €
	7	Amis maison Cantoisel	800 €
	8	Chapos voyageurs	4 800 €
	9	Ride +	700 €
	10	Commune libre de St André	900 €
	11	Harmonie de Joigny	2 200 €
	12	Joigny accueil ville française AVF	800 €
	13	Joigny Randos	400 €
	14	Chœurs en fête	4 500 €
		SOUS - TOTAL	20 550 €
ECONOMIE	1	Cœur de Joigny	15 000 €
	2	Tourisme, terroir et développement	400 €
			SOUS-TOTAL

JUMELAGES	1	Amis des Joigny	700 €
	2	Cercle franco- allemand	1 500 €
	3	Cercle franco- américain	700 €
	4	Cercle amitié franco- anglais	1 000 €
	5	Comité franco- italien CEFIJA	1 000 €
	6	Joigny Baobab	1 600 €
		SOUS-TOTAL	6 500 €
ECONOMIE	1	vivre ensemble à Epizy	200 €
	2	Collectif des 3 Vallées C3V	400 €
		SOUS- TOTAL	600 €
EDUCATION	1	Amicale Saint Jacques Ste Thérèse	400 €
	2	Association icaunaïse aide aux étudiants	100 €
	3	Association Romarin	400 €
	4	Prévention routière	100 €
	5	Université pour tous du Jovinien (UTJ)	1 200 €
		SOUS-TOTAL	2 200 €
SOLIDARITE EMPLOI LIENS SOCIAUX	1	ADAVIRS	400
	2	Amicale des territoriaux du Jovinien	15 000 €
	3	Association des paralysés de France	100 €
	4	Club de l'amitié du jovinien	200 €
	5	Conjoints survivants	100 €
	6	Le Hameau s'éveille	700 €
	7	Association culturelle et culturelle musulmans de Joigny	3 500 €
	8	UNRPA	500 €
	9	Ligue des droits de l'Homme	100 €
	10	VMEH	300 €
	SOUS - TOTAL	20 900 €	
	TOTAL	324 350 €	

DIT que des conventions seront conclues, en vertu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, avec les associations bénéficiaires de subventions de plus de 23 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2017,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir.

MAN-14-2017. Programme des fêtes et cérémonies pour l'année 2017

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur les comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6257 «réceptions», au titre de l'année 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 26 voix,

ABSTENTION : Madame Corinne BALLANTIER, soit 1 voix,

DECIDE d'imputer sur le compte 6232 «fêtes et cérémonies», les dépenses afférentes aux événements suivants, d'une manière générale, l'ensemble des dépenses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- concerts
- festivals
- feux d'artifices
- cérémonies patriotiques
- cérémonies de jumelages
- animations diverses
- animations seniors
- projets intergénérationnels

- ...

DECIDE d'imputer sur le compte 6257 «réceptions», les dépenses liées aux frais de réception :

- vins d'honneur
- vœux du maire

- ...

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-15-2017. Option pour la TVA sur les loyers de la salle de sports – quai du 1^{er} Dragons

VU la délibération du 23 octobre 2006, par laquelle le conseil municipal avait opté pour la TVA sur les loyers commerciaux des immeubles de la rue Gabriel Cortel, afin de bénéficier de la déductibilité de la TVA sur les dépenses,

CONSIDERANT que les travaux réalisés dans les parties d'immeubles loués à des tiers non bénéficiaires du FCTVA, notamment les commerçants, ne peuvent donner lieu à l'attribution de FCTVA,

CONSIDERANT que l'exploitation par un tiers privé de la nouvelle salle de sports (située quai du 1^{er} Dragons), est également une activité commerciale,

CONSIDERANT que la ville de Joigny ne pourra donc pas bénéficier du FCTVA sur les travaux d'aménagement de cette salle,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 18 janvier 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'opter pour la TVA sur le loyer commercial de la salle de sports située quai du 1^{er} Dragons,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ENV-16-2017. Régularisation de surfaces appliquées au régime forestier - distractions

VU la délibération du 12 décembre 2003 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement forestier 2004-2018,

VU le courrier du 9 janvier 2015 par lequel la ville de Joigny a demandé l'anticipation du prochain programme,

VU l'avis favorable le 17 février 2015 émis par les services de l'ONF (gestionnaire de la forêt),

VU l'état réalisé par l'ONF quant aux surfaces et au régime appliqué,

CONSIDERANT qu'il convient, suite à une erreur administrative, de régulariser la distraction de parcelles concernant :

- Les Noues d'Abandon,
- La Bruyère De Beauregard,
- Le chemin, le terrain du stand de tir et l'accès à la source de la Fontaine aux Anes,

VU l'arrêté préfectoral de distraction de 2011 qui ne prenait en compte qu'une partie de la surface totale de la parcelle 89206-ZP-201 (04Ha 00a 00ca sur 06Ha 77a 82ca) engendrant un écart de surface en gestion,

VU l'arrêté préfectoral de distraction de 2013 qui actait uniquement la distraction de la parcelle cadastrale 89206-E-1417 cédée à un riverain,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de distraire l'ensemble de la parcelle cadastrale appliquée par le passé,

VU l'arrêté préfectoral de distraction de 1905 qui actait uniquement la distraction partielle de la parcelle 89206-A-121 d'une surface totale de 01Ha 50a 54ca,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de distraire du régime forestier la parcelle cadastrale 89206-ZP-201 d'une surface totale de 06Ha 77 a 82 ca,

DECIDE de distraire du régime forestier la parcelle cadastrale 89206-E-1215 d'une surface totale de 01Ha 90a 22ca,

DECIDE de distraire du régime forestier la parcelle cadastrale 89206-A-121 d'une surface totale de 01Ha 50a 54ca,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs au programme d'aménagement forestier.

ENV-17-2016. Régularisation de surfaces appliquées au régime forestier - applications

VU la délibération du 12 décembre 2003 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement forestier 2004-2018,

VU le courrier du 9 janvier 2015 par lequel la ville de Joigny a demandé l'anticipation du prochain programme,

VU l'avis favorable le 17 février 2015 émis par les services de l'ONF (gestionnaire de la forêt),

VU l'état réalisé par l'ONF quant aux surfaces et au régime appliqué,

CONSIDERANT qu'il convient, suite à une erreur administrative, de régulariser l'application de parcelles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer au régime forestier la parcelle cadastrale 89206-ZP-206 d'une surface totale de 02Ha 02a 25ca et la parcelle cadastrale 89206-ZP-208 d'une surface totale de 00Ha 77a 31ca,

DECIDE d'appliquer au régime forestier la parcelle cadastrale 89206-E-1416 d'une surface totale de 00Ha 26a 99ca et la parcelle cadastrale 89206-E-1418 d'une surface totale de 00Ha 78a 53 ca,

DECIDE d'appliquer au régime forestier la parcelle cadastrale 89206-F-757 d'une surface totale de 04 Ha 77a 17 ca au lieu des 04Ha 27a 17ca initiaux,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs au programme d'aménagement forestier.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h45.